VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23 mai 2017.

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président,
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Gobert A, ~~Dachy F, Istace F~~, Lemmens V, Albert A, Maqua J, Adam D, Georges N, Gérard A, Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Mathieu J, Directeur général.

Absent : Mr Istace F, conseiller communal
Absent et excusé : Mr Dachy F, conseiller communal.

La séance publique est ouverte à 20 H.

SEANCE PUBLIQUE

1. **Présentation du travail de l'ancien Conseil Communal des Enfants et accueil des nouveaux élus du Conseil Communal des Enfants, avec prestation de serment des nouveaux élus.**

Administration

2. **P.V. de la séance du 27.04.2017.**

A l'unanimité, approuve ce PV avec la remarque « vote » de M.Gobert au point 10 qui s'abstient et ne vote pas « oui » ; la décision est donc prise par 16 oui et 1 abstention (M.Gobert).

M.Trillet, Directeur SPW-DG01, entre en séance.

3. **Information concernant la problématique du « Saty » par Mr Trillet, Directeur SPW-DG01.**

L'assemblée prend acte de cette information.

M.Trillet, Directeur SPW-DG01, quitte la séance.

CPAS

4. **Budget CPAS 2017 - MB 01 : approbation.**

A l'unanimité, approuve cette MB 01 comme suit :

	Ordinaire
Recettes	5.822.346,97 €
Dépenses	5.822.346,97 €
solde	**-----**

	extraordinaire

Recettes	181.000,00 €
Dépenses	179.688,41 €
solde	**1.311,59 €**

Comptabilité

5. **Budget communal 2017 : MB 01 ordinaire & extraordinaire : approbation.**

Par 13 oui, 1 abstention (M.Adam) et 1 non (M.Gobert), approuve cette MB 01 comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes	13.258.009,86 €	9.224.721,57 €
Dépenses	12.198.831,19 €	9.177.647,94 €
Boni	**1.059.178,67 €**	**47.073,63 €**

6. **CSC pour la constitution d'un fonds de pension communal pour les Mandataires Communaux : approbation.**

Point retiré.

7. **Subside ordinaire de 250,00€ pour Défis Belgique Afrique (DBA) dans le cadre de « Sahel Vert 2017 » : liquidation.**

A l'unanimité, vote ce subside.

Fabriques d'Eglise

8. **Compte 2016 des F.E. de Curfoz-Sensenruth & Corbion : approbation.**

A l'unanimité, approuve ces comptes présentant un boni de :

- Curfoz-Sensenruth : 1.392,01 €
- Corbion : 647,84 €

Associations-intercommunales

9. **Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale Sofilux du 19.06.2017: approbation des points mis à l'ordre du jour.**

Par 14 oui et 1 abstention (M.Gobert justifiant son abstention par ses propos « vu ce qui se passe et ce qu'on vit actuellement au niveau des intercommunales, il faut y aller »), approuve les points mis à l'ordre du jour.

10. **Assemblée Générale de l'Intercommunale ORES du 22.06.2017: approbation des points mis à l'ordre du jour.**

Par 14 oui et 1 abstention (M.Gobert), approuve les points mis à l'ordre du jour.

Conventions

11. **Convention de gestion des étangs sis à Bouillon, au lieu-dit « Pré Lamquin » entre la Ville et la Société de Pêche de Bouillon : approbation.**

A l'unanimité, vote cette convention.

12.**Convention de mise à disposition, entre la Ville et la Société de Pêche de Bouillon, du bâtiment dénommé « Solarium » sis « aux Bains » à Bouillon : approbation.**
A l'unanimité, vote cette convention.

<u>Travaux</u>

13.**Devis n° 20461213 du 24.04.17 d'ORES pour l'extension du réseau électrique BT à proximité du Pont de Cordemoy jusqu'au terrain de football pour un montant de 13.340,99 € TVAC: approbation.**
A l'unanimité, approuve ce devis.

<u>Aliénations</u>

14. **Vente à Monsieur Louis BRASSEUR de la parcelle sise à Corbion, cadastrée 3ème Division, S°B, n°787/B3 de 10 a 91 ca : approbation.**
A l'unanimité, approuve cette vente.

<u>Question de Monsieur A. GOBERT</u>
Fonds d'impulsion communal de la Province : « 25.000 €, vous y pensez ? »

Mme Buchet, Présidente CPAS, répond par l'affirmative en précisant qu'il y a déjà 5.000 € pour la Caïolire et de nombreux projets à l'étude. M.Gobert souhaite intégrer la promenade « Verlaine ».

Il est 22 H. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 22 juin 2017.

Par le Conseil :
Le Directeur général, Le Président,
J. MATHIEU A. DEFAT